

Recensement de 1991

Documentation sur les données Série des profils - Partie A

Nota, Renvois et Abréviations

Nota

La comparaison des données du recensement de 1991 avec celles des recensements précédents est affectée par la modification apportée à la définition de la population du recensement de 1991. Les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié ont été dénombrés au recensement de 1991, mais ne l'ont pas été aux recensements antérieurs. Ces personnes sont des résidents non permanents. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

.. Nombres non disponibles.

... N'ayant pas lieu de figurer.

– Néant ou zéro.

-- Nombres infimes.

XXX Nombres supprimés afin de protéger la confidentialité.

** Il est impossible de calculer la médiane car elle se trouve dans une des classes ouvertes de répartition utilisée pour calculer la médiane.

* La superficie est comprise dans la subdivision de recensement avoisinante.

■ Une erreur a été relevée dans les chiffres de 1991 pour cette subdivision de recensement (SDR). Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

A Chiffre ajusté à cause de changement de limite.

† Ne comprend pas les données du recensement pour une ou plusieurs réserves indiennes ou établissements indiens partiellement dénombrés. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

¶ Réserve indienne ou établissement indien partiellement dénombré. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

◆ Indice de qualité des données indiquant un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 5% mais inférieur à 25%.

◆◆ Indice de qualité des données indiquant un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 25%.

Renvoi(s) applicables aux circonscriptions électorales fédérales et secteurs de dénombrement

- (1) Pour des raisons d'ordre historique et compte tenu de dispositions légales, les données relatives au mode d'occupation des logements dans les réserves indiennes ne se prêtent pas à la classification habituelle selon les catégories de mode d'occupation normalisées (c.-à-d. «logement possédé» et «logement loué»). Par conséquent, une catégorie spéciale, «Logement de bande», a été établie en 1991. En 1986, tous les logements situés dans les réserves indiennes étaient inclus dans la catégorie «dans la réserve». Avant 1986, ils étaient classés dans les catégories «logement possédé» ou «logement loué».
- (2) Inclut les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux-maisons et les wagons de chemin de fer.
- (3) Les familles époux-épouse sont composées de familles comptant un couple actuellement marié et de familles comptant un couple en union libre.
- (4) Le nombre moyen par famille de fils et filles jamais mariés à la maison est calculé à partir du total de fils et filles jamais mariés à la maison et du nombre total de familles.

Renvoi(s) applicables aux RMR/AR, DR/SDR et SR

- (1) Selon la superficie de 1991.
- (2) Veuillez vous référer au nota ci-haut en ce qui a trait à la comparaison des données du recensement de 1991 avec celles des recensements précédents.
- (3) Pour des raisons d'ordre historique et compte tenu de dispositions légales, les données relatives au mode d'occupation des logements dans les réserves indiennes ne se prêtent pas à la classification habituelle selon les catégories de mode d'occupation normalisées (c.-à-d. «logement possédé» et «logement loué»). Par conséquent, une catégorie spéciale, «Logement de bande», a été établie en 1991. En 1986, tous les logements situés dans les réserves indiennes étaient inclus dans la catégorie «dans la réserve». Avant 1986, ils étaient classés dans les catégories «logement possédé» ou «logement loué».
- (4) Inclut les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux-maisons et les wagons de chemin de fer.
- (5) Les familles époux-épouse sont composées de familles comptant un couple actuellement marié et de familles comptant un couple en union libre.
- (6) Le nombre moyen par famille de fils et filles jamais mariés à la maison est calculé à partir du total de fils et filles jamais mariés à la maison et du nombre total de familles.

Renvoi(s) applicables aux régions urbaines et rurales

- (1) Pour des raisons d'ordre historique et compte tenu de dispositions légales, les données relatives au mode d'occupation des logements dans les réserves indiennes ne se prêtent pas à la classification habituelle selon les catégories de mode d'occupation normalisées (c.-à-d. «logement possédé» et «logement loué»). Par conséquent, une catégorie spéciale, «Logement de bande», a été établie en 1991. En 1986, tous les logements situés dans les réserves indiennes étaient inclus dans la catégorie «dans la réserve». Avant 1986, ils étaient classés dans les catégories «logement possédé» ou «logement loué».
- (2) Inclut les maisons mobiles et les autres logements mobiles tels que les bateaux-maisons et les wagons de chemin de fer.
- (3) Les familles époux-épouse sont composées de familles comptant un couple actuellement marié et de familles comptant un couple en union libre.
- (4) Le nombre moyen par famille de fils et filles jamais mariés à la maison est calculé à partir du total de fils et filles jamais mariés à la maison et du nombre total de familles.
- (5) Les chiffres portant sur les fermes sont fournis pour celles où au moins un exploitant était résident. Les chiffres relatifs aux exploitants s'appliquent à tous les exploitants résidents.
- (6) L'Île-du-Prince-Édouard, le Yukon et les Territoires du Nord-Ouest n'ont pas de régions métropolitaines de recensement.

Abréviation(s)

- T.-N. = Terre-Neuve
Î.-P.-É. = Île-du-Prince-Édouard
N.-É. = Nouvelle-Écosse
N.-B. = Nouveau-Brunswick
Qc = Québec
Ont. = Ontario
Man. = Manitoba

Sask. = Saskatchewan

Alb. = Alberta

C.-B. = Colombie-Britannique

Yn = Territoire du Yukon

T.N.-O.= Territoires du Nord-Ouest

Qualité des données

Généralités

Le recensement de 1991 a été une entreprise complexe et de grande envergure. Bien que l'on ait déployé des efforts considérables pour assurer le respect des normes élevées tout au cours des opérations de la collecte et du traitement, il est inévitable que les estimations résultantes soient entachées d'erreurs. Il faut que les utilisateurs des données du recensement sachent que ces erreurs existent et qu'ils aient une idée générale de ses principales composantes afin d'être en mesure de déterminer si les données produites peuvent leur être utiles et d'évaluer les risques auxquels ils s'exposent en tirant des conclusions ou en prenant des décisions à partir de ces données.

Des erreurs peuvent se produire pratiquement à toutes les étapes du recensement, depuis la préparation des documents jusqu'au traitement des données, en passant par l'établissement des listes de logements et la collecte des données. Certaines erreurs, qui surviennent plus ou moins au hasard, ont tendance à s'annuler lorsque les réponses fournies par les divers répondants sont agrégées pour un groupe assez important. Dans le cas des erreurs de cette nature, l'estimation correspondante sera d'autant plus précise que le groupe visé sera grand. C'est pourquoi on conseille aux utilisateurs de faire preuve de prudence lorsqu'ils utilisent des estimations relatives à de petits groupes. Toutefois, certaines erreurs peuvent survenir de façon plus systématique et introduire un «biais» dans les estimations. Comme ce biais persiste quelle que soit la taille du groupe pour lequel les réponses sont agrégées et comme il est particulièrement difficile d'en mesurer l'importance, les erreurs systématiques posent pour la plupart des utilisateurs de données des problèmes plus graves que les erreurs aléatoires mentionnées plus haut.

En ce qui concerne les données du recensement en général, les principaux types d'erreur sont les suivants :

- les **erreurs de couverture** qui se produisent lorsqu'on oublie des logements et/ou des personnes, qu'on les englobe à tort ou qu'on les compte deux fois;
- les **erreurs dues à la non-réponse** qui surviennent lorsque l'on n'a pu obtenir de réponses d'un petit nombre de ménages et/ou de personnes en raison d'une absence prolongée ou pour toute autre raison;
- les **erreurs de réponse** qui surviennent lorsque le répondant, ou parfois le recenseur, a mal interprété une question du recensement et a inscrit une mauvaise réponse;
- les **erreurs de traitement** qui peuvent se produire à diverses étapes, notamment au **codage**, lorsque les réponses en lettres sont converties en codes numériques; à la **saisie des données**, lorsque les préposés à l'entrée des données transfèrent sur bandes pour ordinateur les réponses figurant au questionnaire du recensement; à l'**imputation**, lorsqu'une réponse «valide», mais pas nécessairement exacte, est insérée dans un enregistrement par l'ordinateur pour remplacer une réponse manquante ou «invalide» («valides» et «invalides» renvoient à la cohérence de la réponse, compte tenu des autres renseignements compris dans l'enregistrement);
- les **erreurs d'échantillonnage** qui s'appliquent uniquement aux questions supplémentaires figurant dans le questionnaire complet distribué à un échantillon de un cinquième des ménages; elles résultent du fait que les réponses à ces questions, une fois pondérées pour représenter l'ensemble de la population, diffèrent inévitablement des résultats que l'on aurait obtenus si l'on avait posé ces questions à tous les ménages.

Les types d'erreur mentionnés plus haut ont tous une composante aléatoire et une composante systématique. Toutefois, la composante systématique de l'erreur d'échantillonnage est d'ordinaire très petite comparativement à sa composante aléatoire. Dans le cas des autres erreurs non dues à l'échantillonnage, tant la composante aléatoire que la composante systématique peuvent être importantes.

Erreurs de couverture

Les erreurs de couverture ont une incidence directe sur la précision des chiffres du recensement, c'est-à-dire sur la taille des divers univers du recensement : la population, les familles, les ménages et les logements. Bien que des mesures aient été prises pour corriger certaines erreurs identifiables, les chiffres définitifs sont toujours entachés d'une certaine erreur découlant du fait que des personnes ou des logements ont été oubliés, englobés à tort dans le recensement ou comptés deux fois.

L'oubli de logements ou de personnes se traduit par un **sous-dénombrement**. Des logements peuvent être oubliés en raison d'une mauvaise interprétation des limites du secteur de dénombrement (SD), ou du fait qu'ils sont cachés ou semblent inhabitables. Des personnes peuvent être oubliées parce que leur logement est oublié ou classé comme inoccupé ou quand certains membres du ménage sont omis sur le questionnaire parce que le répondant a mal interprété les instructions concernant les personnes à inclure. Enfin, certaines personnes peuvent être oubliées parce qu'elles n'ont pas de domicile habituel et qu'elles n'ont pas passé la nuit du recensement dans un logement.

Le dénombrement à tort ou le double compte de logements ou de personnes se traduit par un **surdénombrement**. Il peut y avoir surdénombrement des logements lorsque des constructions impropres à l'habitation sont classées comme logements ou lorsque des

unités d'habitation ne répondant pas à la définition du logement retenue pour les fins du recensement sont comptées séparément plutôt que d'être considérées comme faisant partie d'un logement plus grand. Il peut y avoir double compte des logements lorsqu'il existe, par exemple, une certaine ambiguïté au sujet des limites des SD. Les personnes peuvent être comptées deux fois parce que leur logement a été compté deux fois ou parce que les lignes directrices concernant les personnes à inscrire dans le questionnaire ont été mal interprétées. À l'occasion, il arrive qu'une personne ne faisant pas partie de l'univers du recensement, comme un résident étranger ou une personne fictive, soit dénombrée à tort. En moyenne, le surdénombrement est moins susceptible de se produire que le sous-dénombrement; les chiffres des logements et des personnes sont donc probablement légèrement sous-estimés.

En 1991, quatre études ont été entreprises afin d'évaluer les différents aspects de l'erreur de couverture. Premièrement, on a visité de nouveau un échantillon de logements classés comme inoccupés afin de vérifier s'ils étaient réellement inoccupés le jour du recensement. Les chiffres définitifs du recensement ont ensuite été corrigés pour tenir compte des personnes ou des ménages oubliés parce que leur logement a été classé par erreur comme inoccupé. Deuxièmement, on a prélevé un échantillon de personnes dénombrées comme résidents temporaires afin de vérifier si elles avaient ou non été dénombrées à leur domicile habituel. À partir de cet échantillon, on a établi des estimations du nombre de personnes oubliées parce qu'elles étaient temporairement absentes de leur domicile habituel, puis on a rectifié les chiffres définitifs de population en conséquence. Malgré ces rectifications, les chiffres définitifs sont encore sujets à un certain sous-dénombrement. Une troisième étude, connue sous le nom de contre-vérification des dossiers, est réalisée pour déterminer l'importance de ce sous-dénombrement résiduel, pour le Canada dans son ensemble ainsi que pour chaque province et territoire, à l'occasion du recensement de 1991. Le sous-dénombrement tend à être plus élevé pour certains segments de la population comme les jeunes adultes de sexe masculin et les personnes récemment immigrées. La quatrième étude, connue sous le nom d'étude du surdénombrement, a pour objet d'étudier les erreurs de surdénombrement. Ensemble, les résultats de la contre-vérification des dossiers et de l'étude du surdénombrement fournissent une estimation du sous-dénombrement net.

Autres erreurs non dues à l'échantillonnage

Alors que les erreurs de couverture ont une incidence sur le nombre d'unités comprises dans les divers univers du recensement, les autres erreurs influent sur les chiffres relatifs aux caractéristiques de ces unités.

Il est parfois impossible d'obtenir une réponse complète d'un ménage, même si le logement a été classé comme étant occupé et un questionnaire a été livré. Il se peut que les membres du ménage aient été absents pendant toute la période du recensement ou, en de rares occasions, que le membre responsable du ménage ait refusé de remplir le questionnaire. Il arrive plus souvent que le questionnaire soit retourné, mais qu'il y manque des données à certaines questions ou pour certaines personnes. Des efforts considérables sont déployés afin d'obtenir une réponse la plus complète possible. Les recenseurs contrôlent les questionnaires et assurent un suivi à l'égard de l'information manquante. Le travail du recenseur est ensuite vérifié tant par un surveillant que par un technicien du contrôle qualitatif. Malgré tout, il existe toujours un petit nombre de réponses manquantes à la fin de l'étape de la collecte. Bien que les entrées manquantes soient éliminées en cours de traitement en remplaçant chaque valeur manquante par la valeur correspondante figurant dans un enregistrement «similaire», il est possible que certaines **erreurs de non-réponse** s'y glissent. Cela est particulièrement grave lorsque les personnes non répondantes diffèrent des répondants sous certains aspects; en effet, cette procédure se traduira par l'introduction d'un **biais de non-réponse**.

Même lorsqu'une réponse est obtenue, il se peut qu'elle ne soit pas tout à fait exacte. Il est possible que le répondant ait mal interprété la question ou ait donné une réponse au jugé, surtout lorsqu'il répondait pour le compte d'un autre membre du ménage, qui était peut-être absent. Ces erreurs sont désignées sous le nom d'**erreurs de réponse**. Bien que ces erreurs surviennent d'ordinaire du fait que les répondants aient fourni des renseignements inexacts, elles peuvent aussi résulter d'erreurs commises par les recenseurs en remplissant certaines parties du questionnaire, comme le type de construction résidentielle, ou au moment du rappel effectué pour obtenir une réponse manquante.

Certaines questions du questionnaire du recensement nécessitent une réponse en lettres. Pendant le traitement, on attribue un code numérique à ces réponses. Il est possible que des **erreurs de codage** surviennent, surtout lorsque la liste de codes est longue (comme dans le cas de la langue, de l'origine ethnique, de l'industrie et de la profession) et que la réponse écrite est ambiguë, incomplète ou difficile à lire. On limite le nombre d'erreurs de codage, sans toutefois l'éliminer complètement, en vérifiant un échantillon des codes et en prenant des mesures correctives au besoin. Pour la première fois en 1991, une grande partie des tâches de codage ont été automatisées afin, entre autres, de réduire le nombre d'erreurs de codage.

Les renseignements figurant dans les questionnaires sont introduits sur clavier dans un fichier informatique. Deux méthodes de résolution ordonnée sont utilisées pour limiter le nombre d'**erreurs à la saisie des données**. Dans un premier temps, certains contrôles (comme des vérifications d'étendue) sont effectués à mesure que les données sont entrées. Dans un second temps, on introduit de nouveau sur clavier un échantillon tiré de chaque lot de documents, puis on compare les entrées résultantes aux entrées initiales. Si le nombre d'erreurs relevées au sein des entrées initiales dépasse un seuil prédéterminé, on reprend l'introduction sur clavier des données de tout le lot de documents.

Une fois les données saisies, elles sont envoyées à Ottawa où elles sont soumises à une série de contrôles informatiques visant à relever les réponses manquantes ou incohérentes. Dans le cas des réponses incohérentes, il faut d'abord définir ce que l'on entend par une réponse invalide. Les réponses invalides ou manquantes doivent ensuite être remplacées par des réponses valides, c'est-à-dire par des réponses qui sont compatibles avec les autres données figurant dans l'enregistrement. Dans un petit nombre de cas, il est possible de déduire la réponse correcte à partir des autres données de l'enregistrement. Toutefois, dans la majorité des

cas, cela est impossible et on obtient une réponse valide à partir d'un enregistrement «donneur» prélevé au hasard parmi un groupe d'enregistrements cohérents qui sont pour un certain nombre de caractéristiques connexes similaires à celles de l'enregistrement invalide. Bien sûr, rien ne garantit que la valeur imputée sera nécessairement identique à la réponse correcte pour la personne concernée. Cependant, pour autant que les enregistrements manquants ou invalides soient, en moyenne, similaires aux enregistrements valides, les **erreurs à l'imputation** s'annuleront plus ou moins une fois que les résultats auront été totalisés pour une région géographique ou un sous-groupe de population de taille suffisante.

Diverses études sont réalisées afin d'évaluer la qualité des réponses obtenues dans le cadre du recensement de 1991. Ainsi, on a calculé les taux de réponse et les taux de rejet au contrôle pour chaque question. Ces taux peuvent permettre de déterminer le potentiel de non-réponse et d'autres erreurs. De même, les totalisations établies à partir des données du recensement de 1991 ont été ou seront comparées avec les estimations correspondantes obtenues à partir des données des recensements précédents, des enquêtes-échantillon (comme l'Enquête sur la population active) et de divers dossiers administratifs (comme les registres des naissances et le cadastre municipal). Ces comparaisons peuvent permettre de cerner les problèmes de qualité éventuels ou, à tout le moins, de relever les divergences entre les sources.

Outre ces comparaisons entre données agrégées, certaines études de couplage de microdonnées sont actuellement menées afin de comparer les réponses de certains particuliers obtenues au recensement à celles d'une autre source de renseignements. Pour un certain nombre de caractéristiques «stables» (comme l'âge, le sexe, la langue maternelle, le lieu de naissance), on compare les réponses obtenues auprès d'un échantillon de personnes à l'occasion du recensement de 1991 aux réponses obtenues des mêmes personnes à l'occasion du recensement de 1986. De même, à la suite du recensement de 1991, un échantillon de personnes ont été dénombrées de nouveau surtout pour déterminer les taux de surdénombrement. En même temps, cela a permis aux intervieweurs de poser une série de questions détaillées sur la langue, l'origine ethnique et l'état matrimonial; les réponses données à ces questions seront comparées aux réponses correspondantes du recensement afin de reconnaître les erreurs de réponse et tenter de les comprendre.

Confidentialité et arrondissement aléatoire

Afin de protéger le caractère confidentiel des renseignements fournis, les chiffres indiqués aux tableaux ont fait l'objet d'un **arrondissement aléatoire** qui supprime toute possibilité d'associer des données statistiques à une personne facilement reconnaissable. Selon cette méthode, tous les chiffres, y compris les totaux, sont arrondis de façon aléatoire (vers le haut ou vers le bas) jusqu'à un multiple de 5 et dans certains cas, de 10. Cette technique assure une protection efficace contre la divulgation sans ajouter d'erreur significative dans les données du recensement. Cependant, elle entraîne certaines conséquences pour les utilisateurs. Comme les totaux sont arrondis séparément, ils ne correspondent pas nécessairement à la somme des chiffres arrondis séparément dans les répartitions. De plus, il faut s'attendre à ce que les totaux et les autres chiffres correspondants dans diverses totalisations du recensement présentent quelques légères différences. De même, la somme des pourcentages, qui sont calculés à partir de chiffres arrondis, ne correspond pas forcément à 100. Les répartitions en pourcentage et les taux sont dans la plupart des cas basés sur des données arrondies, alors que les variations en pourcentage et les moyennes sont basées sur des données non arrondies. La distorsion importante pouvant résulter de l'arrondissement aléatoire dans le cas des cases de faible valeur mérite aussi d'être signalée. Cette distorsion peut entraîner une perte de précision pour les cases de données renfermant des chiffres peu élevés.

Les utilisateurs devraient, lors de l'agrégation des données arrondies, être conscients de cette distorsion. Les erreurs dues à l'arrondissement ont tendance à s'annuler lorsque les chiffres contenus dans les cases sont agrégés de nouveau. Cependant, il est possible de réduire les distorsions en intégrant dans la mesure du possible les totaux partiels appropriés dans les totalisations.

Les utilisateurs désirant obtenir un maximum de précision peuvent aussi choisir de demander des totalisations personnalisées. Dans le cas de produits personnalisés, l'agrégation se fait à partir des enregistrements dans la base de données du recensement se rapportant aux particuliers. L'arrondissement aléatoire a lieu uniquement après que les cases de données ont été agrégées, ce qui réduit la distorsion au minimum.

Outre l'arrondissement aléatoire, on a adopté d'autres techniques, comme la **suppression des régions**, afin d'assurer encore mieux la confidentialité des réponses des particuliers.

Dans le cadre de la **suppression des régions**, toutes les données caractéristiques se rapportant aux régions géographiques dont la population est inférieure à une taille donnée sont supprimées. L'importance de la suppression est fonction des facteurs suivants :

- si les données sont totalisées à partir d'une base de données intégrales, la suppression est fondée sur la population totale;
- si les données sont totalisées à partir d'une base de données-échantillon, la suppression est fondée sur la population excluant les pensionnaires d'établissements institutionnels;
- si les données renferment une répartition du revenu, on supprime les données relatives aux régions dont la population est inférieure à 250 personnes;
- si les données ne renferment **aucune** répartition du revenu, on supprime les données relatives aux régions dont la population est inférieure à 40 personnes.

Dans tous les cas, les données supprimées sont incluses dans les totaux ou totaux partiels du niveau d'agrégation supérieur approprié. Cette technique est appliquée à tous les produits renfermant des données infraprovinciales (c.-à-d. la série des Profils, les tableaux sommaires de base, les produits personnalisés et semi-personnalisés), qu'il s'agisse de données intégrales ou de données-échantillon.

Notes spéciales

Chiffres de population basés sur la résidence habituelle

Les chiffres de population présentés ici pour les différentes régions géographiques indiquent le nombre de Canadiens qui y ont leur lieu habituel de résidence, sans égard au lieu où ils se trouvaient le jour du recensement. Sont également comptés les Canadiens séjournant dans un logement de la région en cause le jour du recensement et n'ayant pas de lieu habituel de résidence ailleurs au Canada, de même que ceux qui sont considérés comme des «résidents non permanents» (voir le nota au sujet de ce groupe). Dans la plupart des régions, il n'y a guère de différence entre le nombre de résidents habituels et le nombre de personnes séjournant dans la région le jour du recensement. Toutefois, dans certains endroits, comme les lieux de villégiature et les régions où sont situés des camps de chantier importants, la différence entre ces deux chiffres peut être importante.

Résidents non permanents

Pour la première fois en 1991, le recensement de la population inclut à la fois les résidents permanents et les résidents non permanents. Les résidents non permanents comprennent les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié.

Lors des recensements antérieurs, seuls les résidents permanents du Canada étaient inclus dans le recensement (exception faite pour 1941). Les résidents non permanents étaient considérés comme des résidents étrangers et n'étaient pas dénombrés.

Présentement au Canada, les résidents non permanents forment un segment croissant de la population. Leur présence peut avoir une influence sur la demande de services gouvernementaux tels que les soins de santé, l'éducation, les programmes d'emploi et la formation linguistique. L'inclusion des résidents non permanents au recensement de 1991 facilitera aussi la comparaison avec les statistiques provinciales et territoriales (mariages, divorces, naissances et décès) qui incluent cette population. En outre, la définition du recensement permet maintenant de mieux refléter la recommandation des Nations Unies, à savoir que les résidents à long terme (personnes demeurant dans un pays pour un an ou plus) soient dénombrés.

Le total des chiffres de population, de même que ceux de toutes les variables du questionnaire recueillies auprès de toute la population, p. ex., l'âge, le sexe, la langue maternelle et l'état matrimonial, seront touchés par le changement de l'univers du recensement de 1991. Tant que les données sur l'immigration ne seront pas publiées, il ne sera pas possible de savoir exactement jusqu'à quel point les différences observées dans les chiffres obtenus sont attribuables à l'inclusion des résidents non permanents ou à d'autres facteurs. Les utilisateurs doivent faire preuve d'une très grande prudence lorsqu'ils comparent des données de 1991 avec celles de recensements antérieurs pour des régions géographiques où la concentration de résidents non permanents est importante. Celles-ci comprennent les principales régions métropolitaines de l'Ontario, du Québec et de la Colombie-Britannique.

Même si tous les efforts possibles ont été déployés pour dénombrer les résidents non permanents, des facteurs tels que les problèmes linguistiques et la réticence à remplir un formulaire du gouvernement ou de comprendre l'utilité de leur participation peuvent influencer sur le dénombrement de cette population. Les résidents non permanents ne peuvent être identifiés qu'au moyen du questionnaire complet, qui est rempli par 20 % des ménages canadiens. Une estimation de la taille de ce groupe de population ne pourra être obtenue avant la publication en décembre 1992 des données du recensement relatives à l'immigration.

Réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés

Lors du recensement de 1991, le dénombrement n'a pas été autorisé sur certaines réserves indiennes et établissements indiens ou a été interrompu avant d'être mené à terme. De plus, certaines réserves indiennes et établissements indiens ont été dénombrés tardivement ou la qualité des données recueillies a été jugée insuffisante. Ces régions géographiques (un total de 78) sont appelées réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés.

Les données de 1991 ne sont pas disponibles pour les réserves indiennes et les établissements indiens partiellement dénombrés et ne sont pas comprises dans les totalisations. Les données sur les régions géographiques ayant une ou plusieurs de ces réserves ou établissements font donc l'objet d'un nota approprié. En raison des données manquantes, les utilisateurs doivent prendre note que les comparaisons (p. ex., des variations en pourcentage) entre 1986 et 1991 ne sont pas exactes pour les régions géographiques en cause. L'effet des données manquantes est très faible pour les régions géographiques de niveau plus élevé (Canada, provinces, régions métropolitaines de recensement et agglomérations de recensement) mais peut être plus important pour les petites régions où les réserves et établissements indiens en cause représentent une proportion plus grande de la population.

Une liste des réserves indiennes et établissements indiens partiellement dénombrés en cause ainsi que les chiffres de la population et des logements privés occupés des deux derniers recensements (si les données sont disponibles) a été dressée et est présentée à l'annexe 1.

Comparabilité et qualité des données sur la langue maternelle

La question sur la langue maternelle se lisait comme suit au recensement de 1991 : «Quelle est la langue que cette personne a **apprise en premier lieu** à la maison dans **son enfance** et qu'elle **comprend encore**?». Cette formulation est identique à celle du recensement de 1986, à une différence près : l'insertion de l'expression «à la maison». De plus, une instruction a été ajoutée en 1991 à la suite de la question : «Si cette personne ne comprend plus la première langue apprise, indiquez la seconde langue qu'elle a apprise». En 1986, cette instruction se trouvait dans le guide accompagnant le questionnaire.

Le questionnaire abrégé (formule 2A) ne contient qu'une seule question linguistique, celle sur la langue maternelle. En 1991, elle portait le titre **Première langue apprise à la maison dans l'enfance**. Par contre, le questionnaire complet (formule 2B) comprenait quatre questions linguistiques. Le titre **Langue** les précédait. La question sur la langue maternelle figurait en dernier lieu, à la suite des deux questions sur la connaissance des langues (officielles et non officielles) et de la question sur la langue parlée à la maison. En 1986, la question sur la langue maternelle (question 6) précédait les questions sur la langue parlée à la maison et la connaissance des langues officielles (questions 18 et 19).

En 1991, les cases correspondant aux trois langues non officielles les plus répandues ont été supprimées du questionnaire. Sauf pour l'anglais et le français qu'il suffisait de cocher, les réponses devaient donc être inscrites en toutes lettres dans l'espace prévu. Pour la première fois en 1991, ces réponses ont été codées par un procédé automatique.

Une modification importante a été apportée à la catégorie «Langues algonquines, n.i.a.». Celle-ci comprend en 1991 la langue oji-cri qui, en 1986, avait été attribuée soit au cri soit à l'ojibway.

Le tableau ci-dessous présente les principales catégories de réponse à la question sur la langue maternelle. On y distingue les données intégrales (100 %), les données tirées du questionnaire abrégé (distribué à 80 % des ménages) et les données obtenues du questionnaire complet (distribué à 20 % des ménages). Certains des chiffres suivants sont approximatifs.

| | 1981 | | | 1986 | | | 1991 | | |
|------------------------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|-------|
| | 100% | 80% | 20% | 100% | 80% | 20% | 100% | 80% | 20% |
| Total | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 | 100.0 |
| Réponses unique | 97.5 | 97.5 | 97.8 | 96.2 | 96.1 | 96.6 | 97.3 | 97.0 | 98.8 |
| Anglais | 60.3 | 60.3 | 60.4 | 60.6 | 60.6 | 60.6 | 60.5 | 60.6 | 59.9 |
| Français | 25.2 | 25.2 | 25.2 | 24.3 | 24.3 | 24.3 | 23.8 | 23.8 | 24.1 |
| Langue non officielles | 12.1 | 12.0 | 12.2 | 11.3 | 11.2 | 11.6 | 13.0 | 12.6 | 14.8 |
| Réponses multiples | 2.5 | 2.5 | 2.2 | 3.8 | 3.9 | 3.4 | 2.7 | 3.0 | 1.2 |

Les répartitions de 1991 mettent en évidence des écarts appréciables entre les données tirées du questionnaire abrégé (80 %) et celles provenant du questionnaire complet (20 %). La proportion de réponses multiples est respectivement de 3.0 % et de 1.2 %. Cette différence tient probablement au fait que dans le premier cas la question sur la langue maternelle était la seule question linguistique posée, tandis que dans le second cas d'autres questions linguistiques étaient posées avant la question sur la langue maternelle. Les répondants auraient eu moins tendance à déclarer deux langues maternelles ou plus lorsqu'ils pouvaient d'abord faire état de leurs connaissances linguistiques. Il en résulte une proportion plus élevée de réponses uniques dans les déclarations portées dans le questionnaire complet (20 %), augmentation qui touche le français et surtout les langues non officielles, l'anglais subissant une réduction. Une partie de ces variations est probablement liée à la présence de la nouvelle question sur la connaissance des langues non officielles.

Entre 1981 et 1991, des fluctuations sont observées dans la proportion de réponses multiples dans le questionnaire abrégé (80 %). La proportion grimpe de 2.5 % à 3.9 % de 1981 à 1986, pour ensuite redescendre à 3.0 % en 1991. Ces fluctuations sont probablement attribuables aux modifications apportées au questionnaire.

Les modifications qui ont été apportées à certains aspects de la collecte et du traitement des données sur la langue maternelle d'un recensement à un autre rendent délicates les comparaisons dans le temps. Les utilisateurs sont donc invités à la prudence dans l'analyse des tendances historiques.

Type de construction résidentielle

Les logements mobiles, un type de construction, n'ont probablement pas tous été déclarés au recensement de 1991. Cette situation est possiblement due au fait qu'un certain nombre d'habitations mobiles ont été classées par erreur avec d'autres types de construction

résidentielle. Dans les grandes régions géographiques, cette erreur ne devrait pas affecter de façon significative les autres catégories de logement, étant donné le nombre de logements relativement plus élevé dans ces régions. Cependant, pour des régions géographiques plus restreintes, l'influence pourrait être plus marquée.

Indice de qualité des données pour les subdivisions de recensement et les secteurs de dénombrement

En général, le recensement a été en mesure d'obtenir les chiffres exacts de la population et des logements en plus d'obtenir des taux de réponse élevés aux questions du recensement pour toutes les régions géographiques du Canada. Cependant, certaines régions, en grande partie des réserves indiennes et des établissements indiens, ont accusé des taux de non-réponse très élevés pour quelques questions du recensement en dépit du fait que les chiffres de la population et des logements étaient exacts.

Un indice de qualité des données basé sur un taux global de non-réponse est fourni pour certaines subdivisions de recensement (SDR), certains secteurs de recensement (SR) et certains secteurs de dénombrement (SD) afin de refléter cette situation. Le taux global de non-réponse utilisé pour cet indice de qualité des données T, est le pourcentage de réponses requises laissées sans réponse par les répondants. Seules les questions du recensement considérées pour fins de publication sont utilisées dans le calcul du taux global de non-réponse. L'indice de qualité des données est exprimé par un symbole indiquant un intervalle pour T :

◆ : $5\% \leq T \leq 25\%$;

◆◆ : $T \geq 25\%$.

Les SDR, les SR et les SD qui n'ont pas d'indice de qualité des données ont un taux global de non-réponse inférieur à 5 %. Les totalisations pour lesquelles l'indice de qualité des données affiche le symbole ◆ doivent être utilisées avec précaution. Seuls les chiffres de la population et des logements sont diffusés aux niveaux des SDR, des SR et des SD pour lesquels l'indice de qualité des données affiche le symbole ◆◆. Vu que ce phénomène de non-réponse est très localisé, les données non diffusées aux niveaux des SDR des SR et des SD sont toutefois incluses dans les totalisations à tous les niveaux géographiques plus élevés. Ces totalisations ne font pas l'objet d'un nota particulier.

Données sur les subdivisions de recensement

Dans certains cas, des erreurs ont été relevées dans les chiffres de 1991 pour certaines subdivisions de recensement. En raison de contraintes opérationnelles, il n'a pas été possible de corriger les données du recensement de 1991 figurant dans les tableaux de ces régions individuelles. Vous trouverez ci-dessous les subdivisions de recensement dans lesquelles des erreurs ont été relevées au moment de la mise sous presse. Pour ces dernières, on a indiqué les chiffres de population et des logements originaux et corrigés.

Terre-Neuve

Division No.1, Subd. V, SUN, Terre-Neuve

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 180 |
| chiffre corrigé | 3 |

| | |
|--|----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 47 |
| chiffre corrigé | 2 |

Trepassey, T, Terre-Neuve

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 198 |
| chiffre corrigé | 1 375 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 338 |
| chiffre corrigé | 383 |

Nouveau-Brunswick

Dufferin, PAR, Nouveau-Brunswick

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 861 |
| chiffre corrigé | 480 |

Nombre de logements privés occupés en 1991

| | |
|------------------|-----|
| chiffre original | 310 |
| chiffre corrigé | 179 |

Saint Stephen, PAR, Nouveau-Brunswick

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 437 |
| chiffre corrigé | 1 818 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 494 |
| chiffre corrigé | 625 |

Blissfield, PAR, Nouveau-Brunswick

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 550 |
| chiffre corrigé | 647 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 203 |
| chiffre corrigé | 236 |

Doaktown, VL, Nouveau-Brunswick

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 090 |
| chiffre corrigé | 993 |

| | |
|--|--|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
|--|--|

| | | | |
|--|-----------|--|---------|
| chiffre original | 420 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre corrigé | 387 | chiffre original | 3 564 |
| | | chiffre corrigé | 3 627 |
| Québec | | Sarnia-Clearwater, C, Ontario | |
| Wemindji, TR, Québec | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 74 376 |
| chiffre original | 0 | chiffre corrigé | 74 167 |
| chiffre corrigé | 919 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | | chiffre original | 28 500 |
| chiffre original | 0 | chiffre corrigé | 28 437 |
| chiffre corrigé | 175 | Port McNicoll, VL, Ontario | |
| Wemindji, VC, Québec | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 1 786 |
| chiffre original | 919 | chiffre corrigé | 1 829 |
| chiffre corrigé | 0 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | | chiffre original | 623 |
| chiffre original | 175 | chiffre corrigé | 653 |
| chiffre corrigé | 0 | Tay, TP, Ontario | |
| Côte-Saint-Luc, C, Québec | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 7 017 |
| chiffre original | 28 700 | chiffre corrigé | 6 974 |
| chiffre corrigé | 29 955 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | | chiffre original | 2 665 |
| chiffre original | 11 672 | chiffre corrigé | 2 635 |
| chiffre corrigé | 12 564 | York, C, Ontario | |
| Hampstead, V, Québec | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 140 525 |
| chiffre original | 8 645 | chiffre corrigé | 139 819 |
| chiffre corrigé | 7 219 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | | chiffre original | 56 335 |
| chiffre original | 3 498 | chiffre corrigé | 56 075 |
| chiffre corrigé | 2 549 | North York, C, Ontario | |
| Montréal, V, Québec | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 562 564 |
| chiffre original | 1 017 666 | chiffre corrigé | 563 270 |
| chiffre corrigé | 1 017 837 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | | chiffre original | 204 067 |
| chiffre original | 464 880 | chiffre corrigé | 204 327 |
| chiffre corrigé | 464 937 | Manitoba | |
| Ontario | | Fisher River 44, R, Manitoba | |
| Moore, TP, Ontario | | Population totale en 1991 | |
| Population totale en 1991 | | chiffre original | 441 |
| chiffre original | 10 664 | chiffre corrigé | 834 |
| chiffre corrigé | 10 873 | Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| | | chiffre original | 115 |
| | | chiffre corrigé | 240 |

Fisher River 44A, R, Manitoba

| | |
|--|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 409 |
| chiffre corrigé | 16 |
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 128 |
| chiffre corrigé | 3 |

Saskatchewan**Macklin, T, Saskatchewan**

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 105 |
| chiffre corrigé | 1 117 |

Eye Hill No. 382, RM, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 725 |
| chiffre corrigé | 713 |

Division No. 18, Unorganized, UNO, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 411 |
| chiffre corrigé | 1 447 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 451 |
| chiffre corrigé | 461 |

Weyakwin, NH, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 203 |
| chiffre corrigé | 167 |

| | |
|--|----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 75 |
| chiffre corrigé | 65 |

Biggar, T, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 2 322 |
| chiffre corrigé | 2 351 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 967 |
| chiffre corrigé | 975 |

Biggar No. 347, RM, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 1 086 |
| chiffre corrigé | 1 057 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 298 |
| chiffre corrigé | 290 |

Vonda, T, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 125 |
| chiffre corrigé | 267 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 36 |
| chiffre corrigé | 114 |

Grant No. 372, RM, Saskatchewan

| | |
|---------------------------|-----|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 702 |
| chiffre corrigé | 560 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 235 |
| chiffre corrigé | 157 |

Colombie-Britannique**Greater Vancouver, Subd. A, SDR, Colombie-Britannique**

| | |
|---------------------------|-------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 2 459 |
| chiffre corrigé | 2 463 |

| | |
|--|-----|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 963 |
| chiffre corrigé | 965 |

Port Moody, C, Colombie-Britannique

| | |
|---------------------------|--------|
| Population totale en 1991 | |
| chiffre original | 17 712 |
| chiffre corrigé | 17 708 |

| | |
|--|-------|
| Nombre de logements privés occupés en 1991 | |
| chiffre original | 6 201 |
| chiffre corrigé | 6 199 |

Recensement de 1991

Documentation sur les données Série des profils - Partie B

Nota, Renvois et Abréviations

Nota

La comparaison des données du recensement de 1991 avec celles des recensements précédents est affectée par la modification apportée à la définition de la population du recensement de 1991. Les titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail, d'un permis ministériel et les revendicateurs du statut de réfugié ont été dénombrés au recensement de 1991, mais ne l'ont pas été aux recensements antérieurs. Ces personnes sont des résidents non permanents. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

.. Nombres non disponibles.

... N'ayant pas lieu de figurer.

– Néant ou zéro.

-- Nombres infimes.

XXX Nombres supprimés afin de protéger la confidentialité.

** Il est impossible de calculer la médiane car elle se trouve dans une des classes ouvertes de répartition utilisée pour calculer la médiane.

* La superficie est comprise dans la subdivision de recensement avoisinante.

■ Une erreur a été relevée dans les chiffres de 1991 pour cette subdivision de recensement (SDR). Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

A Chiffre ajusté à cause de changement de limite.

† Ne comprend pas les données du recensement pour une ou plusieurs réserves indiennes ou établissements indiens partiellement dénombrés. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

‡ Réserve indienne ou établissement indien partiellement dénombré. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

◆ Indice de qualité des données indiquant un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 5% mais inférieur à 25%.

◆◆ Indice de qualité des données indiquant un taux global de non-réponse supérieur ou égal à 25%.

◇ Indice de qualité des données indiquant un taux global de non-réponse aux questions sur le logement qui est supérieur ou égal à 25 %. Pour plus de renseignements, voir la section «Notes spéciales».

Renvoi(s)

(1) Sauf à la ligne 1, toutes les caractéristiques excluent les pensionnaires d'un établissement institutionnel et sont fondées sur les données-échantillon pondérées (20 %). Dans certains cas, en raison des coefficients de pondération, il est possible que, dans les petites régions, «l'estimation de la population ne comprenant pas les pensionnaires d'un établissement institutionnel» (ligne 2) soit plus élevée que «la population comprenant les pensionnaires d'un établissement institutionnel (ligne 1)». Pour de plus amples renseignements, voir les sections du texte intitulées «Divergences de chiffres entre les données intégrales et les données-échantillon (20 %)» et «Échantillonnage et pondération».

(2) Indique le nombre de répondants qui ont dit avoir une connaissance de ces langues non officielles.

(3) Comprend l'église catholique nationale polonaise et autre catholique.

(4) «Autres religions» comprend Baha'i et les autres religions non chrétiennes orientales, groupes parareligieux, et autre, n.c.a.

(5) Comprend les réponses uniques suivantes : Français, Acadien et Québécois.

(6) Comprend les réponses uniques suivantes : Gallois et autre britannique, n.i.a.

- (7) Comprend les réponses uniques suivantes : Inuit, Métis et Indien de l'Amérique du Nord.
- (8) «Noir» comprend les réponses uniques Noir, Ghanéen et Noir africain, n.i.a.
- (9) Quand un répondant indique plus d'une origine ethnique, il donne une réponse multiple.
- (10) Comprend les citoyens canadiens de naissance et les citoyens canadiens par naturalisation.
- (11) Comprend les personnes nées en dehors de la province de résidence ainsi que les personnes nées en dehors du Canada qui sont citoyens canadiens de naissance et qui, par conséquent, n'ont pas à immigrer au Canada.
- (12) Ne comprend pas le Royaume-Uni.
- (13) «Autre Asie» comprend le Moyen-Orient mais ne comprend pas l'Inde.
- (14) «Autre» comprend les personnes nées au Canada qui ne sont pas citoyens canadiens de naissance, mais pour qui l'année d'immigration est valide.
- (15) Personnes qui sont titulaires d'un permis de séjour pour étudiants, d'un permis de travail ou d'un permis ministériel, ou qui revendiquent le statut de réfugié.
- (16) Ne comprend que les cinq premiers mois de 1991.
- (17) Personnes résidant au Canada, à l'exclusion de toutes les personnes dans les logements collectifs et des Canadiens (militaires et fonctionnaires) qui font partie d'un ménage à l'extérieur du Canada.
- (18) Comprend «Aucune scolarité ou uniquement l'école maternelle».
- (19) Désigne les cours terminés dans un établissement postsecondaire non universitaire qui exige habituellement comme condition d'admission un certificat d'études secondaires ou l'équivalent; il peut AUSSI s'agir d'autres cours dans des établissements similaires (par exemple, des écoles de métiers privées ou des centres de formation professionnelle) qui ne demandent PAS nécessairement comme condition d'admission un certificat d'études secondaires.
- (20) Comprend «Certificat ou diplôme d'autres études non universitaires» et «Certificat ou diplôme d'une école de métiers».
- (21) Par «Études postsecondaires», on entend tous les titres scolaires sauf le certificat d'études secondaires. Sont compris les certificats d'écoles de métiers, les diplômes d'un collège communautaire ou d'un cégep et tous les grades, certificats et diplômes universitaires.
- (22) Pour les femmes de 15 ans et plus dans les ménages privés seulement.
- (23) La catégorie «Sans objet» se rapporte aux personnes en chômage de 15 ans et plus qui n'ont jamais travaillé ou qui ont travaillé seulement avant le 1^{er} janvier 1990. Pour ces personnes, les questions sur l'industrie, la profession et la catégorie de travailleurs ne s'appliquaient pas (on nomme aussi cette catégorie «Population active inexpérimentée»).
- (24) Les totaux des grands groupes de professions et des divisions d'industrie comprennent les attributions par ordinateur des catégories «non déclarées». Ces attributions sont fondées sur certaines caractéristiques socio-économiques.
- (25) On nomme aussi cette catégorie «Population active expérimentée».
- (26) Ne s'applique qu'aux logements non agricoles hors réserve occupés par leur propriétaire.
- (27) Ne comprend que les cinq premiers mois de 1991.
- (28) Ne s'applique qu'aux logements non agricoles hors réserve occupés par un locataire.
- (29) Comprend les ménages dans les logements non agricoles hors réserve occupés par un locataire dont le revenu du ménage est plus de 0 \$ en 1990 (c'est-à-dire ne comprend pas les ménages ayant un revenu négatif ou n'ayant aucun revenu).
- (30) Comprend les ménages dans les logements non agricoles hors réserve occupés par leur propriétaire dont le revenu du ménage est plus de 0 \$ en 1990 (c'est-à-dire ne comprend pas les ménages ayant un revenu négatif ou n'ayant aucun revenu).
- (31) Comprend les fils et/ou filles jamais mariés dans la population active, s'il y a lieu.

- (32) Le regroupement des familles formées d'un couple actuellement marié ou d'un couple vivant en union libre représente les familles époux-épouse.
- (33) Ayant travaillé 49-52 semaines en 1990, surtout à plein temps.
- (34) Ayant travaillé 49-52 semaines en 1990, surtout à temps partiel, ou ayant travaillé moins de 49 semaines.
- (35) Les pourcentages ayant été arrondis, la somme peut ne pas être 100 %.
- (36) Comprend les pertes.
- (37) S'applique aux personnes ayant un revenu.
- (38) Se reporter au texte pour connaître l'univers pris en compte et les définitions des concepts et des termes.
- (39) Les calculs sont basés sur des données non arrondies.

Abréviation(s)

T.-N. = Terre-Neuve

Î.-P.-É. = Île-du-Prince-Édouard

N.-É. = Nouvelle-Écosse

N.-B. = Nouveau-Brunswick

Qc = Québec

Ont. = Ontario

Man. = Manitoba

Sask. = Saskatchewan

Alb. = Alberta

C.-B. = Colombie-Britannique

Yn = Territoire du Yukon

T.N.-O.= Territoires du Nord-Ouest

n.c.a. = non classés ailleurs.

n.i.a. = non incluses ailleurs.